

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2012**

Conseil Municipal du
25 mai 2012

Convocation du
21 mai 2012

Nombre de conseillers
**En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 12**

L'an deux mil douze, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt-et-un mai deux mil douze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe.

ABSENTS-EXCUSÉS : BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, CASSOU Valérie, LAHORE Alexandre, MAGENDIE Béatrix.

PROCURATIONS : BERTHOUMIEU Valérie donne procuration à CENDRÈS Monique, LASSALLE Roger donne procuration à ABADIE Jean-Pierre, CASSOU Valérie donne procuration à VIGNAU Alain, LAHORE Alexandre donne procuration à MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude.

SECRETARE DE SÉANCE : Monique CENDRÈS.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 avril 2012 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **Action sociale pour le personnel communal : Délibération pour adhésion de la Commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS),**
- **Délibération pour prise de compétence, dans le domaine habitat, par la Communauté de Communes du Pays de Nay,**
- **Délibération pour prise de compétence, dans le domaine de la culture, par la Communauté de Communes du Pays de Nay,**
- **Désignation de Conseillers Municipaux pour intégrer les différentes thématiques du SCOT,**
- **Point sur le schéma de zonage du projet d'Assainissement Collectif de BEUSTE,**
- **Décisions modificatives,**
- **Questions diverses.**

1- ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL : DÉLIBÉRATION POUR ADHÉSION DE LA COMMUNE AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'année 2012.

Cet organisme offre la possibilité aux agents des collectivités territoriales de bénéficier de prestations familiales, culturelles et de solidarité à plusieurs niveaux :

- Quotidien : tickets CESU, Aide familiale, Prêt, Information juridique,
- Transports : achats voitures,
- Enseignement : garde, rentrée scolaire, soutien à l'éveil, prêt études supérieures,
- Vacances : séjours vacances, séjours linguistiques,
- Spécial retraite : aide ménagère...

Ainsi tous les employés territoriaux de la Commune (CDI-CDD hors CAE) pourront profiter de ces avantages.

La cotisation due par l'employeur s'élève à 0,86 % de la masse salariale de l'année précédente pour chacun des employés territoriaux précités.

Une réunion sera organisée avec tous les employés communaux à la fin du mois de juin 2012 afin d'explicitier plus en détail cette action sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à partir du 1^{er} juin 2012.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0.

2- DÉLIBÉRATION POUR PRISE DE COMPÉTENCE, DANS LE DOMAINE HABITAT, PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 10 avril 2012, la prise de compétence dans le domaine de l'habitat.

Il rappelle que le Contrat communautaire de développement avec le département comprend un important volet habitat.

Une étude a été réalisée avec le PACT Béarn-Bigorre pour établir un diagnostic de l'habitat du territoire. Sur cette base une politique publique et partenariale d'habitat a été formalisée dans le contrat communautaire autour de plusieurs axes et enjeux de développement territorial. Des actions et des projets ont été engagés comme :

- Elaboration d'une charte architecturale et paysagère,
- Réalisation de la Résidence Terre d'Envol à Bordes, dans le cadre du développement du CFAI d'Aéropolis,
- Etude de faisabilité de projets de logements communaux, de logements locatifs sociaux neufs et de logements en réhabilitation,
- Etude d'un projet d'habitat adapté pour les gens du voyage.

Le Conseil Communautaire propose et opte pour la mise en place d'un règlement d'intervention en matière de projet d'habitat d'intérêt communautaire, sur la base d'une prise de compétence en la matière.

L'objectif de ce règlement est de mettre en place une intervention de la Communauté de Communes du Pays de NAY qui puisse contribuer à jouer un effet levier facilitant la réalisation des projets de logements locatifs portés par les communes.

Ce règlement d'intervention sera adopté pour une durée de 3 ans.

La compétence de la CCPN sera libellée dans les statuts de la manière suivante :

5) Politique du logement et du cadre de vie :

a) Appui aux projets d'habitat d'intérêt communautaire du territoire, dans le cadre d'un règlement communautaire d'intervention.

Invité à se prononcer sur cette question,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la CCPN relatifs à la compétence optionnelle Politique du logement et du cadre de vie en ajoutant les termes suivants :

5) Politique du logement et du cadre de vie :

a) Appui aux projets d'habitat d'intérêt communautaire du territoire, dans le cadre d'un règlement communautaire d'intervention.

APPROUVE le règlement d'intervention en matière de projets d'habitat d'intérêt communautaire.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0.

3- DÉLIBÉRATION POUR PRISE DE COMPÉTENCE, DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE, PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le que le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 10 avril 2012, une prise de compétence dans le domaine de la culture.

Il rappelle qu'au travers du volet culturel du Contrat communautaire de développement avec le département, la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) s'est engagée depuis 2009, dans des réflexions et l'étude de projets de nature culturelle, autour de cinq grandes thématiques :

- L'enseignement musical,
- Le patrimoine,
- Les arts plastiques et contemporains,
- La lecture publique,
- Le cinéma.

La CCPN souhaite s'investir dans des projets et actions culturels sur le territoire mais elle n'a pas, aujourd'hui, de compétence culturelle propre, autre que le soutien ponctuel à des associations ou actions culturelles sur le territoire.

La CCPN décide de prendre la compétence culturelle dans les différents secteurs énoncés ci-dessus.

Invité à se prononcer sur cette question,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Enseignement musical :

APPROUVE l'ajout, au sein du groupe de compétences optionnelles des statuts de la CCPN, d'un article 4 b) se substituant à l'article actuel, qui serait ainsi rédigé :

« Adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale et soutien à l'association d'enseignement musical à vocation intercommunale »;

2. Arts plastiques et contemporains :

APPROUVE l'ajout, au sein du groupe de compétences optionnelles des statuts de la CCPN, d'un article 4 c) se substituant à l'article actuel, qui serait ainsi rédigé :

« Soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains »;

3. Réseau de lecture publique :

APPROUVE l'ajout, au sein du groupe de compétences optionnelles des statuts de la CCPN, d'un article 4 f) qui serait ainsi rédigé :

« **Mise en réseau de la lecture publique :**

- **Coordination du réseau : appui personnalisé et assistance aux équipes en place (personnels communal et bénévole),**
- **Développement et mutualisation des collections par une politique d'acquisition communautaire,**
- **Informatisation des bibliothèques et organisation de la circulation des collections et des documents sur l'ensemble des communes de la communauté,**
- **Mise en place d'une politique d'animation culturelle autour du livre et du développement du multimédia. »**

4. Patrimoine

APPROUVE l'ajout, au sein du groupe de compétences optionnelles des statuts de la CCPN, d'un article 4 g) qui serait ainsi rédigé :

« **Mise en place et soutien d'actions de valorisation et de restauration du patrimoine historique et industriel du Pays de Nay ».**

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0.

4- DÉSIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR INTÉGRER LES DIFFÉRENTES THÉMATIQUES DU SCOT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Nay entrant dans sa phase de réalisation, des ateliers et des groupes de travail doivent être constitués pour suivre et animer les thématiques suivantes :

1. Développement économique : Tourisme et Commerce,
2. Agriculture,
3. Démographie, habitat et urbanisme,
4. Transports et déplacements,
5. Équipements et services,
6. Environnement/climat : Eau/Assainissement.

Ces ateliers se réuniront deux fois en 2012 :

- Une première réunion pour valider l'état des lieux et les grandes tendances, et définir les pistes à approfondir,
- Une deuxième réunion pour valider les enjeux liés à la thématique.

Ils seront composés :

- De membres des commissions thématiques existantes de la CCPN,
- Des élus municipaux qui ne sont pas délégués communautaires,
- Des représentants des collectivités associées, des partenaires et des acteurs du territoire (entreprises, associations, habitants ...).

Les Conseillers Municipaux qui souhaitent intégrer les ateliers de travail du SCOT dont, pour certains, le Maire est déjà membre, sont les suivants :

1. Développement économique : Tourisme et Commerce → Alain VIGNAU, Pierre BIRABEN, Philippe DOASSANS-CARRÈRE,
2. Agriculture → Alain VIGNAU, Roger LASSALLE,
3. Démographie, habitat et urbanisme → Alain VIGNAU, Valérie BERTHOUMIEU, Monique CENDRÈS,
4. Transports et déplacements → Alain VIGNAU, Jean-Pierre ABADIE,
5. Équipements et services → Monique CENDRÈS, Patricia CAPDEVIELLE-HOUNIEU,
6. Environnement/climat : Eau/Assainissement → Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE, Philippe DOASSANS-CARRÈRE.

5- POINT SUR LE SCHÉMA DE ZONAGE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE BEUSTE.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 23 avril 2012 avec Monsieur CAPÉLAN de la Société SAFEGE concernant le futur zonage d'assainissement de la Commune.

Le zonage d'assainissement comprend :

- Le bourg,
- L'extension du village côté ouest.

Il convient de noter que le quartier Batbielle n'est pas concerné pour ce projet en 2016 compte tenu de sa situation géographique. Il sera considéré lors des travaux d'assainissement conjointement avec ceux qui seront programmés par la Commune de Boeil-Bezing.

Les lignes directrices du zonage sont les suivantes :

- Toutes les rues sont considérées.
- Les maisons au-delà des deux ponts du Lagoin resteront en assainissement non collectif.
- Compte tenu des pentes respectives de la rue du Moulin et de la rue des Pêcheurs, au point de leur convergence, une pompe de relevage renverra les effluents par la rue du Moulin vers la rue de la Ribère.
- Dans la rue du Pré du Roy, le potentiel maison étant faible (2), le raccordement sur la rue de la Ribère demanderait un gros investissement.
Considéré comme transit aujourd'hui, cet investissement ne serait pas subventionné. Le raccordement sera donc fait à postériori.
Pour le moment les deux maisons situées dans la rue du Pré du Roy resteront donc en assainissement non collectif.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que, dès le retour définitif du schéma de zonage et avant l'enquête publique, une réunion publique sera organisée pour les administrés de la Commune.

6- DÉCISIONS MODIFICATIVES.

1) Régularisation subdivisions de comptes :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des régularisations d'écritures au Budget Primitif 2012. Le Plan comptable 2012 prévoit de nouvelles subdivisions de comptes.

Monsieur le Maire invite alors l'assemblée à procéder aux transferts de crédits suivants :

	ARTICLES BUDGÉTAIRES	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	204158 (programme 141) (réel)	- 50 919,00 €	
	2041582 (programme 141) (réel)	50 919,00 €	
	2804158 (ordre 040)	- 13 760 €	
	28041582 (ordre 040)	13 760 €	
	TOTAUX	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	7311 (réel)		- 104 059 €
	73111 (réel)		104 059 €
	TOTAUX	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le transfert de crédits présenté ci-dessus.

2) Ouverture de crédits :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune doit régler une facture au nom de la SELARL Vétérinaires du Piémont concernant la prise en charge et les soins d'un animal errant sur le territoire de BEUSTE.

Monsieur le Maire invite alors l'assemblée à procéder aux transferts de crédits suivants :

	ARTICLES BUDGÉTAIRES	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6718 (réel)	76 €	-
	61522 (réel)	- 76 €	-
	TOTAUX	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le transfert de crédits présenté ci-dessus.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0.

7- QUESTIONS DIVERSES.

1. Travaux de restauration des vitraux de l'église :

Certains vitraux de l'église ont été endommagés par des impacts de pierres ou de ballons. Il est nécessaire de procéder à leur réfection. Un devis a été demandé à l'Entreprise TAILLANT.

Le montant de la restauration s'élève à la somme de 793,84 € TTC. Les réparations seront prochainement effectuées.

Le Conseil Municipal préconise que les vitraux soient équipés d'un plexiglas de protection afin d'éviter de nouvelles dégradation et demande qu'un devis soit réalisé pour en évaluer le coût.

2. Projet Social intercommunal :

Monsieur le Maire fait le compte rendu à l'assemblée de la réunion du 09 mai 2012. Une étude sur l'accompagnement dans la vie sociale des habitants sur le territoire de la CCPN est en cours.

Cette démarche s'est faite en 3 étapes :

- Travail et réflexion par commune : ressources et difficultés,
- Mise en commun sur le regard porté par les élus,
- Écoute des principaux acteurs locaux : témoignages.

Une réunion de restitution sera prochainement programmée.

3. Bilan de la qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Plaine de Nay.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la qualité de l'eau de la Plaine de NAY. Des analyses bactériologiques, de nitrates, de fluorure et de pesticides ont été effectuées.

La teneur moyenne en nitrate est de 2 mg/l et ne présente aucun caractère de toxicité. L'eau peu calcaire a une teneur en fluor très faible (0,06 mg/l). La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée. L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

L'avis sanitaire global indique que l'eau distribuée pendant l'année 2011 a été de bonne qualité.

4. Visite des établissements recevant du public (ERP) :

Le 19 avril 2012, la Commission de sécurité de l'arrondissement de PAU a effectué la visite périodique de contrôle de l'Église Saint Jean Baptiste et a émis un avis favorable à la poursuite de son fonctionnement.

Certaines préconisations ont été faites notamment :

- La dépose des anciennes canalisations de gaz neutralisées,
- La matérialisation d'une issue de secours par un bloc autonome d'éclairage de sécurité au niveau de la sacristie,

5. Éthylotests :

Le Conseil Municipal demande que la Commune procède à l'achat d'éthylotests pour être en conformité avec la législation :

- Afin d'équiper les véhicules communaux,
- Mettre à la disposition du public lors des diverses manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 22 h 30.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CASSOU Valérie	Absente - Excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie	Absente - Excusée	DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
LASSALLE Roger	Absent - Excusé	LAHORE Alexandre	Absent - Excusé
ABADIE Jean-Pierre		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	Absente - Excusée
BIRABEN Joseph			